

Manuels du Conseil Général, tome 6, f°46,
Archivés de la Ville de Ntel.

8/I/1662.

Jean-Jaques de Friboulet obtient l'autorisation
de fermer sa propriété de St.Claude, à condition
de construire une porte assez large pour qu'on
puisse y passer avec un chariot.

Signalé par Monsieur Schnegg, mai 44..

notes reçues de Mons. Pierre Favarger. —
grand'papa de la Recorde m'a dit que
St. Claude a passé des Tribollet aux
Sandoz-Rollin, puis aux Poutalès, et
de ces derniers à lui-même par son
mariage.

monsieur Hans Ryckner

oncle Jean d'Urgy m'a raconté que
les armoiries de St. Claude sont
d'or au pal de gueules.

En Ville

Jean Jacques Tribolet, procureur de Valangin, obtint que sa terre nommée St Claude (qui consistait en une maison et environ 30 arpents de vignes qui sont au dessus de la ville de Vevey) fut mise en fief. (1663).

Boyce IV p. 110.

St Claude défriché en faveur des héritiers de J.J. Tribolet. (1664)

Boyce IV pp. 138.

Fief de St Claude. Par brevet du 7 mars 1683,
Jean-Jacques de Tubolet obtient que sa terre nom-
mée Saint Claude qui consistait en une maison
et 400 mètres de ligne au dessus de la ville de Neu-
chatel fut mise en fief. Henri II d'Orléans l'accompa-
gne effect la somme de 1500 livres, parce que ce fief
descendait par cet engagement féodal, reversable à
la Seigneurie & de fait d'un autre māles Chambrier
comme le ferait de dire que ce dernier cas eut lieu,
car Jean Jacques laissa ti fief.

En 1664, les enfants de Jean Jacques obtin-
nent que ce fief rentât sous la nature allo-
dale (fief de fiefs) afin de pouvoir acquitter leurs
dettes d'héritage, lequel acte leur fut fait moyen-
nant remboursement des 1500 livres délivrées
par S.A. à Jean Jacques. En 1700, Henri fils de
Jean Jacques demanda que ce bienfondé qui
était entré dans la classe des allodaux fut
de nouveau en fief. L'affaire ayant traîné
en longueur, il n'y fut pas donné suite, car Henri
mourut en 1705.

Le fief de Saint-Claude en ayant été
propriété de M. Jean de Montmollin.

(Extrait de la famille de
Tubolet, par George de Neudorf
1868 page 21).

A l'est de ce vignoble (les Valangines) dont les parties sont distinguées par divers noms où il se termine au nord tout sur l'ancienne route du Val de Ruz, n'habitants isolés, dont l'une la plus apparente, à un domaine en usnoble. Son produit est un vin rouge d'une forte boisson qualité intrinsèque, mais l'ail sauvage qui abonde dans ce vignoble malgré les soins actifs du propriétaire pour l'extirper, communique au vin son goût, qui se perd cependant en peu d'années. Ce domaine fut pris en fiefs sous le nom de St Claude, en 1663, en faveur de J.J. Tubotet, à qui le souverain donna L 1500. sous la condition de reversibilité du domaine direct dans le cas de mort sans enfant mâle -

(Mairie de Chambrier pages 19 et 20)